



Allocation chômage suite démission

Par **maga50**, le **01/09/2012 à 10:22**

Bonjour, j'étais embauché dans une entreprise pendant 10 ans, j'ai décidé de changer de métier, j'ai donc demandé un congé création d'entreprise qui m'a été accordé et je m'installe comme auto-entrepreneur. (2011) un an plus tard, je démissionne (2012) et continue mon activité d'auto-entrepreneur. 6 mois plus tard je cesse mon activité pour raison économique. Il y a 2 semaines je me suis inscrite au pôle emploi en sachant que suite à une démission pour création d'entreprise je devrais avoir droit au chômage. Aujourd'hui je reçois une réponse du pôle emploi me disant que je n'ai pas droit au chômage car au moment de la création d'entreprise j'étais encore lié à mon ancien employeur du fait de ce congé création. Est-ce justifié ? je ne comprend pas pourquoi en démissionnant sans passer par le congé création on a droit aux assedics et pas l'inverse. Merci d'avance.